

VALORISATION DE LA FONCTION D'INTERNAT ET DU TRAVAIL QUOTIDIEN

➤ OBJECTIFS

Cette formation a comme objectif de :

- Discriminer l'internat comme un lieu de contrainte.
- Valoriser la place de l'internat comme lieu d'accueil.
- Comprendre son positionnement professionnel individuel et dans la structure
- Appréhender la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, relative aux droits des usagers.
- Appréhender la loi Handicap de 2005, autour du projet de vie formulé pour chaque personne handicapée, et sa mise en œuvre.
- Pouvoir mener des réflexions autour de situations d'ordre éthique.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

didierleclerc@medicalys-formation.fr

MODALITE ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

PREREQUIS :

Maîtrise de la langue française

PREREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

DUREE HORAIRE ET DATES :

2 jours ou 14 heures

PUBLIC :

Personnel du secteur sanitaire, médico-social ou social.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

REF : DCF.047

➤ PROGRAMME DETAILLE :

JOUR 1 :

Loi du 02 janvier 2002 et Loi du 11 Février 2005, venant préciser les Droits des personnes handicapées.

Apport théorique sur l'éthique médicale, l'éthique clinique et la concertation à visée éthique.

Caractérisation du cadre de réflexion :

- Vos pratiques ; le lieu d'exercice ; les personnes accueillies ; l'interdisciplinarité et la concertation
- Discriminer l'internat comme un lieu de « contrainte et de contention »
- Replacer l'internat à sa place de « lieu qui accueille à partir d'une démarche préparée »
- Les relations interpersonnelles
- Organisation basée sur les rythmes et les besoins de la population prise en charge.
- Les conditions de vie des personnes accueillies.

Présentation de cas cliniques à travailler en J2

JOUR 2 :

Cas pratiques et cliniques partagés.

Mise en œuvre d'une réflexion éthique clinique à partir des cas pratiques de la veille.

J2: Après-midi:

Suite des travaux d'illustration clinique de la fonction d'internat.

Synthèse de la formation, expression des besoins des participants et évaluation de la formation.

➤ METHODES PEDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Alternance d'apports méthodologiques et de mises en pratique à partir des outils existants dans les établissements
- Travail de recueil d'informations et de document en inter session.

- Échanges, travail en sous-groupe sur la formalisation de documents et supports
- Réponses aux questions clés

➤ EVALUATIONS

- Evaluation de niveau préformation par qcm
- Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un qcm
- Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
- En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
- Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire

➤ PROFIL DE L'INTERVENANT

- Formateur éthicien, clinicien, manager de structure et chef de projet santé.

➤ MATERIEL :

- Salle de réunion équipée d'un paperboard
- Ecran
- Power point

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DETAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO

Tél : 09.80.42.18.53

@ : direction@medicalys-formation.fr

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :

93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Certification Qualiopi N°QUA-21060103

| Elaboration du document | Validation du document |
|----------------------------------|--|
| Didier LECLERC DCF.047 2022-1 | Didier LECLERC – Président Validé le 03/01/2022 |